

Direction	des Ressources	Humaines et de la Formation	
Commission de Sélection nationale			

APPEL A CANDIDATURE INTERNE

ERQ/DRH/09/V1

0 7 DEC. 2017

Référence :

Nº 1068 IDRHFI SEC12017

Page: 112

Date:

DESTINATAIRES:

DIFFUSION:

- MADAME ET MESSIEURS LES DIRECTEURS DIVISIONNAIRES;
- MESDAMES ET MESSIEURS LES DIRECTEURS CENTRAUX;
- MONSIEUR LE DIRECTEUR DU CENTRE NATIONAL DES CHEQUES POSTAUX ;
- MESDAMES ET MESSIEURS LES DIRECTEURS DES UPW;
- MESDAMES ET MESSIEURS LES DIRECTEURS REGIONAUX DES CENTRES FINANCIERS.

☑ Par Courrier	≥ Par Web
	*
NIOON	
	N°2)

DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature est constitué d'une fiche de candidature (Annexe N°3), renseignée correctement, sans rature ni surcharge, et <u>dûment visée par le responsable hiérarchique accompagnée</u> des pièces justificatives.

DATE DE CLOTURE: Le délai de candidature court à compter de la date de l'appel à candidature et s'étale sur une période de vingt et un (21) jours ouvrables.

VOIES DE TRANSMISSION DES CANDIDATURES :

Le dossier de candidature cité supra est transmis, soit :

- Par une lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : Secrétariat de la Commission de Sélection Nationale/DRHF, Direction Générale d'Algérie Poste, Quartier des Affaires, Beb Ezzouar ALGER;
- Par E-mail sur la boite sec.csn@poste.dz;

Ou bien, le déposé directement auprès du secrétariat de la Commission de Sélection Nationale contre accusé de réception.



Direction	des Ressource	s Humaines et	de la Formation
Commission de Sélection nationale			

APPEL A CANDIDATURE INTERNE

Date: 0 7 DEC. 20:7

Référence :

N= 1068/ DRHF/SEC 12017 Page:

Page: 2/2

ERQ/DRH/09/V1

REFERENCES REGLEMENTAIRES:

- Décision d'Institution d'une Commission de Sélection Nationale : **DGAP/SCT/1302/2017 du 06/09/2017**;
- Note de procédure relative aux modalités de sélection et désignation des cadres supérieurs et des titulaires des emplois supérieurs : DGAP/SCT/10/2017 du 06/09/2017 ;
- Note N°1851/DGAP/SECT/2017 relative aux conditions d'éligibilité pour l'accès aux postes et emplois supérieurs régis par la convention collective d'Algérie Poste.

SIGNATURE



Direction des Ressources Humaines et de la Formation (Annexe N° 1) Sous Directeur CNCP

1	Total
Organisation et Méthodes	CNCP
Désignation	Structure





Direction des Ressources Humaines et de la Formation

(Annexe N°2) Conditions d'accès au poste de Sous Directeur CNCP

		ole à comdidatumes	* 1
Indispensable	6	Sans condition	Chef d'établissement Hors série
Indispensable /	6	Sans condition	Chef de centre Hors série
Indispensable	6	Sans condition	Chef de Projet
Indispensable	6	Sans condition	Auditeur Chef
Indispensable	6	Sans condition	Chef de département central
Indispensable	6	Sans condition	Chef d'établissement-Classe exceptionnelle
Indispensable	6	Sans condition	Chef de centre-Classe exceptionnelle
Indispensable	6	Sans condition	Vérificateur en chef
Indispensable	6	Sans condition	Chef d'établissement-Hors classe
Indispensable	6	Sans condition	Chef de centre-Hors classe
Indispensable	6	Sans condition	Ingénieur formation
Indispensable	6	Sans condition	Auditeur principal
Indispensable	6	3	Chef département CNCP
Indispensable	6	3	Chef de département unité
Indispensable	6	3	Chef département Régional
Indispensable	6	3	Chef département école
Indispensable	6	3	Cadre comptable supérieur
Indispensable	6	3	Juriste principal
Indispensable	6	3	Vérificateur principal
Indispensable	6	3	Auditeur
Indispensable	6	3	Chargé d'études senior
Indispensable	6	4	Contrôleur de gestion
Indispensable	6	4	Formateur Niveau 2
Indispensable	6	4	Juriste
Indispensable	6	4	Vérificateur
Indispensable	6	4	Architecte
Indispensable	6	5	Organisateur courriers
Indispensable	6	5	Organisateur guichet
Indispensable	6	5	Chargé d'études principal
Indispensable	6	5	Formateur Niveau 1
Indispensable	6	5	Cadre financier
Indispensable	6	5	Cadre comptable
Indispensable	6	5	Chargé d'études
DIPLÔME UNIVERSITAIRE **	ANC GEN *	ANC POSTE *	POPULATION CONCERNEE
	C DOUS DIFFERENCE	o u acces au posic de	

^{*} L'ancienneté exigée est arrêtée à la date de lancement des appels à candidatures

Soit d'un diplôme universitaire (Bac+3);

Soit d'un diplôme d'Inspecteur ou Inspecteur Principal délivré par l'Ecole Nationale des PTT



^{**} Le candidat doit être titulaire:



Direction des Ressources Humaines et de la Formation Commission de Sélection nationale	ANNEXE N° 3
FICHE DE CANDIDATURE	Date :
Référence :	Page :/4

	ОВЈЕТ			
APPEL A CANDIDATURE	REFERENCE			
	DATE			
	cision le poste à pourvoir) Support) RHMG DUPW			
NOM ET PRENOM N° TELEPHONE:	M DU POSTULANT :			
E-MAIL:				
MATRICULE:				
DATE DE RECRUTEMENT :				
POSTE OCCUPÉ ACTUELLEMENT :				
DIRECTION D'AT	ГТАСНЕ :			

PARCOURS PROFESSIONNEL AU SEIN D'ALGERIE POSTE :

Structure	Fonctions	Période (DUAU)



Direction des Ressources Humaines et de la Formation Commission de Sélection nationale	ANNEXE N° 3	
FICHE DE CANDIDATURE	Date:	
Référence :	Page :/4	

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES HORS SECTEUR:

Organisme	Fonctions	Période (DUAU)	

CYCLE DE FORMATION ET/OU DE PERFECTIONNEMENT :

Organisme	Thème	Période (DUAU)	Titre /ou diplôme
*			



AVIS HIERARCHIQUE

Direction des Ressources Humaines et de la Formation Commission de Sélection nationale	ANNEXE N° 3
FICHE DE CANDIDATURE	Date :
Référence :	Page :/4

/10

/10

SANCTION	DEGRE DE LA FAUTE	MOTIF	DATE
300			

A. AssiduitéB. CompétenceC. Initiative

D. Intégrité

AVIS DEFAVORABLE :

VISA DU RESPONSABLE HIERARCHIQUE DIRECTE:



Direction des Ressources Humaines et de la Formation Commission de Sélection nationale	ANNEXE N° 3	
FICHE DE CANDIDATURE	Date :	

FICHE DE CANDIDATURE

Référence : Page: .../4

AVIS DE LA COMMISSION DE SELECTION DES CANDIDATURES :
AVIS FAVORABLE :
•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••
•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••
AVIS DEFAVORABLE :
••••••
•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••
CANDIDAT REÇU EN ENTRETIEN ORAL LE : Dans le cas de l'adoption, par la commission, d'une évaluation orale.

REFERENCES REGLEMENTAIRES:

- Décision n° du , portant création, composition et fonctionnement de la commission de sélection nationale.
- définissant les modalités de sélection et désignation des Cadres Note de procédure N° du Supérieurs et des titulaires des Emplois Supérieurs au niveau national.